



Agenda 21 départemental

Réunion de concertation de Bonnefamille – 28 novembre 2005

Compte-rendu

Environ 65 participants

1. Accueil des participants par M. Denis Vernay

Je vous remercie de votre présence ce soir pour cette première réunion importante sur le projet d'agenda 21 du Conseil général. J'espère que les débats seront riches d'enseignements.

2. Présentation de la démarche par Claude NEUSCHWANDER

Avant d'entamer la présentation, je vais brosser rapidement l'historique du concept de développement durable.

La réflexion débute véritablement en 1972 avec la publication du rapport du Club de Rome préconisant la "croissance zéro" pour couper court à un mode de développement destructeur pour les équilibres naturels.

Cette même année, les Nations Unies organisent à Stockholm un sommet mondial sur l'environnement humain qui pose les bases du développement durable.

La présentation de M. Neuschwander est jointe au présent document.

3. Débat avec la salle

Question / Remarque (Q/R)

Comment s'articule cette démarche avec les politiques de l'Etat ?

Réponse (R)

C'est un problème et l'une des limites de l'exercice car beaucoup de choses sont imposées. Le plan d'actions sera donc plutôt centré sur nos compétences sans toutefois empêcher les possibilités de complémentarité comme par exemple en matière de multimodalité dans les transports.

Les lois de décentralisation de 2003 donnent aux collectivités locales les moyens et la légitimité pour agir.

Q/R : J'ai deux remarques sur la présentation, d'abord pourquoi ne pas avoir évoqué la loi sur l'air qui impose aux collectivités locales de prendre en compte le vélo dans tout aménagement de voirie ?

Ensuite, l'article 5 de la charte de l'environnement inscrit le principe de précaution dans la Constitution afin qu'il soit pris en compte dans tous les projets.

Le Nord-Isère est très concerné par les questions de déplacements : réflexions autour de la desserte par LEA ou du PDU de la future agglomération du Nord-Isère.

En conclusion, il est nécessaire de penser le lien entre urbanisation et déplacements.

Q/R : J'ai plusieurs remarques sur la présentation :

- Il n'y a pas mention des directives internationales comme l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services **à vérifier**) ou la directive Bolkestein : quelle est la position du Conseil général sur ce point ?
- Je n'ai pas compris le sens des expressions « élaboration interne de l'agenda 21 » et « mutation budgétaire » ;
- Vous avez évoqué une enquête auprès des habitants, peut-on en savoir plus ?

R : Sur l'AGCS, le Département a pris une délibération de principe mais il s'agit d'un acte militant à propos d'une décision qui ne se gère pas à l'échelle d'un Conseil général.

L'élaboration interne signifie que les services sont étroitement associés à l'avancement de la démarche. C'est la particularité de l'agenda 21 isérois que de mener les volets interne et externe - la concertation - en même temps. La mutation budgétaire est induite par la LOLF (Loi Organique des Lois de Finances) qui impose désormais une présentation par missions et plans d'actions.

Q/R : La politique de la ville a ses urgences, il manque par exemple 1000 logements sociaux à Bourgoin-Jallieu. Le problème ne peut être résolu au niveau d'une seule commune. L'Etat devrait agir à ce niveau.

R : Le Département a complètement réformé ses aides au logement en 2003. Les bailleurs sociaux ont été satisfaits tout en remarquant que cela permettait juste de compenser les effets du désengagement de l'Etat. La prise de compétence des communautés d'agglomération représente un espoir sur ce thème.

Q/R : Est-ce que votre projet sera conduit comme celui de l'incinérateur de Bourgoin en terme de concertation ? Car pour l'instant, on constate un gros problème au niveau de l'écoute des citoyens, du tri des déchets ou de la politique des déchetteries.

R : La concertation n'est pas là seulement pour écouter et ne pas tenir des remarques qui sont faites. Sur les déchetteries, je peux dire que la gestion des déchets est très rigoureuse et efficace au niveau du syndicat mixte du Nord-Isère même s'il y a sûrement des choses à améliorer.

Q/R : Quelle est l'articulation de votre démarche avec les projets des communes : en quoi cela s'imposera aux communes, par le biais des financements ?

R : Le plan d'action comportera un volet d'incitation forte en direction des communes. Une exemple d'avancée possible pourrait être l'obligation d'une démarche HQE dans les logements sociaux, pour l'instant on est seulement incitatif.

Un débat doit être engagé sur les manières d'encourager les communes comme par exemple l'écoconditionnalité des aides.

Q/R : Le CLD (Conseil Local de Développement) représente la société civile par rapport à l'agglomération du Nord-Isère. Il a poussé à l'intégration d'une action « élaboration d'un agenda 21 » dans le contrat d'agglomération du Nord-Isère. Cette fiche action reste à mettre en œuvre.

R : L'idée est que la démarche départementale puisse se décliner en agendas 21 locaux en s'appuyant sur des acteurs de terrain.

Q/R : Quel lien est-il fait entre l'action du Conseil général et les SCOT qui mettent aussi en place une politique d'aménagement du territoire ?

R : L'agenda 21 est une démarche qui s'appuie sur les 13 territoires définis par le Département et qui sont cohérents avec les SCOT.

Q/R : Une remarque sur la présentation : l'innovation n'y est pas mentionnée. Est-ce un des axes de la réflexion ? Y aura-t-il un travail autour des normes sociales et de la coopération avec les départements limitrophes ?

Je n'ai pas compris l'expression « coopération décentralisée ».

R : L'innovation est intégrée dans l'axe économie. L'axe social peut être traité notamment en intégrant des clauses sociales dans les marchés publics pour favoriser l'insertion de publics en difficulté. La question du Rhône est importante, il faut l'intégrer sur les aspects écologiques, touristiques, etc. Enfin, la coopération décentralisée est le soutien du Conseil général à des territoires de pays du Sud.

Q/R : Il existe une forte tradition maraîchère dans le Nord-Isère. Elle est menacée par l'urbanisation. Quelle est l'action du Conseil général pour défendre cette agriculture de proximité ?

R : Une première action est menée avec l'opération « manger bio et autrement à la cantine » mais une des difficultés est l'appartenance des collègues à un groupement d'achat. Un gros travail de sensibilisation et de formation des intendants a été mené ainsi que la volonté de mettre en place une plateforme d'approvisionnement capable de fournir des produits bio en quantité suffisante.

Q/R : Il est nécessaire de prendre en compte la coopération avec le Rhône dans l'agenda 21, par exemple en matière de formation, un thème problématique en Nord-Isère.

Q/R : Ici, nous sommes dans la région urbaine de Lyon ! Il existe un problème foncier qu'il convient de maîtriser pour faire du logement social et permettre l'installation d'agriculteurs. De même, les questions de santé et en particulier celles ayant trait à la pollution atmosphérique sont fondamentales. Comment le Conseil général agit sur ces points ?

R : Le Département a la volonté de s'inscrire dans les travaux de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il est possible d'aller plus loin sur les relations santé-environnement. Concernant les relations avec les autres agendas 21, les autres départements de Rhône-Alpes n'ont pas d'agenda 21. Le Conseil régional a entamé une démarche de développement durable avec laquelle nous souhaitons être en cohérence.

Q/R : Le volet concertation est important pour l'agenda 21. Mais l'agenda 21 est-il incitateur, recommandateur ? Quel sera son impact réel ?

R : Une charte de la concertation a été élaborée ; de plus, d'importants moyens de communication seront mis en œuvre pour informer les citoyens. Enfin, le nombre de réunions publiques prévues témoigne de la réalité de l'effort de concertation du Département.

Une remarque à propos de l'incinérateur de Bourgoin : nous sommes dans une démocratie représentative où les élus doivent prendre des décisions.

Q/R : Oui mais il était possible d'étudier des solutions alternatives. D'où ma question : est-ce que l'agenda 21 recense les étapes de la prise de décision et l'ensemble des solutions possibles ?

R : Vous demandez à garantir que tous les avis seront pris en compte : ce n'est pas possible ! On touche là aux limites de la démocratie. Par contre, il est prévu que la liste des propositions d'actions sera soumise aux citoyens puis aux élus.

Q/R : Il faut prendre en compte la dialectique entre démocratie participative et électorale. Les élus ont beaucoup à apprendre de la démocratie participative.

Q/R : Il ne faut pas oublier le problème des OGM notamment en terme de principe de précaution. J'espère que l'agenda 21 ne sera pas un plan de plus doté de moyens dérisoires.

Q/R : Saint-Savin est concerné par des projets routiers et ferroviaires initiés par l'Etat à une époque où la concertation n'était pas de mise. L'agenda 21 aura-t-il un regard critique ou sera-t-il seulement un moyen de faire accepter les projets ?

Q/R : Attention, il faut un minimum d'information et de pédagogie auprès des participants si on veut que les réunions soient orientées vers l'intérêt général et ne soient pas seulement la somme des intérêts particuliers.

Q/R : Quelle sera l'influence de l'agenda 21 sur le Nord-Isère car la DTA et le SCOT sont déjà bien avancés ?

R : Il est difficile de dire que sera le rôle de l'agenda 21 pour les coups partis. Il n'y a pas de réponse unique mais il est certain que la concertation permet d'élargir le débat au-delà du cercle des initiés. D'autre part, le Département a prévu d'apporter des données pour alimenter les réflexions.

5. Conclusion

Mme Brette remercie les participants et leur donne rendez-vous pour les prochaines réunions de concertation.